

Synthèse des ateliers Droit et Économie

Séminaire STMG 24 et 25 janvier 2012

Synthèse proposée par Philippe IDELOVICI IA IPR

Titre : Ruptures et continuité

Définition des termes du sujet

- Rupture : Changement soudain, changement brusque de l'inclinaison, drame sentimental, incapacité du stock à fournir les approvisionnements... (terme évidemment polysémique)
- Continuité, maintien, permanence, persistance, régularité (terme tantôt perçu comme une qualité ou comme un défaut...)

La rénovation STMG n'est pas qu'une rupture, d'ailleurs le système éducatif ne peut réussir des changements profonds qui seraient des ruptures totales, mais ce serait une grave erreur de penser que rien ne change.

Problématique : Comment, entre les deux termes montrer le chemin de l'enseignement du Droit et de l'Économie en STMG ?

Annonce du plan : I Continuité II Ruptures

Justification du plan : L'orateur doit toujours finir parce qu'il veut que l'auditoire retienne, donc on termine avec les ruptures.

I Éléments de continuité

- Objectifs communs :
 - de formation du citoyen
 - de préparation à l'enseignement supérieur

Et aussi : éclairage et interrelation avec les sciences de gestion.

- Contenus des programmes

Les notions abordées sont sensiblement les mêmes MAIS il faut noter quelques allègements.

Les programmes manifestent la volonté d'approfondir moins de notions mais mieux de notions. En droit, on cherche à faire comprendre la règle et pas nécessairement ses exceptions.

- Ressources pédagogiques / TIC

Ressources pédagogiques

Documents juridiques (décision ou extrait de décision de justice, contrats réels, règles de droit issues des codes - legifrance) et économiques (des faits bruts, récents, de première main, pas d'information retraitée idéologiquement)

TIC

A minima un poste prof connecté à internet avec vidéoprojecteur et/ou TBI/TNI

Mais aussi des heures d'accès aux salles informatiques. Utilisation d'outil : cartes heuristiques, mais aussi diaporama, outils de travail collaboratif....

- Écrit : Les élèves DOIVENT écrire
 - C'est un moyen de fixation des acquis des séances de cours. Il est indispensable que les élèves conservent une trace écrite valide de chaque séance.
 - C'est aussi un moyen de préparer les épreuves écrites.
- Oral : les élèves doivent acquérir les fondamentaux de la prise de parole pertinente.

Remarque : l'accompagnement personnalisé peut donner lieu à une préparation à la prise de parole et à l'argumentation.

Conclusion de la première partie : l'enseignant reste au cœur de la classe le maître d'œuvre des apprentissages de ses élèves pour les objectifs fixés dans les programmes.

II Rupture

Avant tout il faut mettre en garde contre la résistance aux changements, attitude bien connue en Science de Gestion. Certains liront les documents liés à la réforme avec la volonté confuse de chercher à faire comme avant. Il faut donc insister sur les éléments novateurs.

1^{ère} rupture Droit et Économie et non plus Eco-droit. En dépit des complémentarités et des liens entre les deux disciplines, les programmes n'ont pas pour ambition de développer chez les élèves la capacité du regard croisé interdisciplinaire....

2^{ème} rupture On recherche plutôt la compréhension

- des grands problèmes économiques (en éco)
- des grands mécanismes juridiques (en droit)

Les thèmes sont posés sous forme interrogative pour cette raison (et non pas pour faire gadget !)

Il y donc aussi un part de similitude avec les autres disciplines (SDG et Management).

Cette problématisation des thèmes va de pair avec la recherche d'arguments. – pour répondre à la question posée en économie – pour trouver une solution mobilisant la règle juridique adaptée en droit.

3^{ème} rupture : une rupture didactique.

On doit refuser les entrées académiques (les entrées conceptuelles...). On utilise la problématisation pour faire émerger les représentations et construire les notions à partir d'elles.

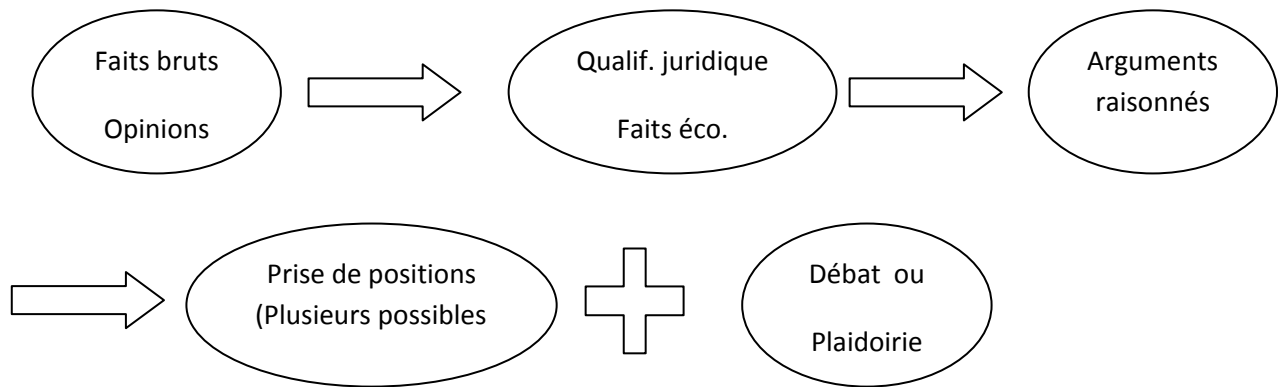
- En économie à partir des grandes questions économiques actuelles
- En droit à partir de situations juridiques concrètes

La problématisation conduit les élèves avec le guidage du professeur à rechercher des arguments

- Pour répondre à la question posée en économie
- Pour trouver une solution mobilisant la règle juridique adaptée aux faits juridiquement qualifiés en droit.

La séquence de cours doit donc impérativement mobiliser les représentations des élèves, leurs opinions.

En Droit et Économie, c'est au fond la même démarche.



4^{ème} rupture : rupture dans la certification

2 épreuves distinctes : c'est la fin de l'alternance des sujets de réflexion / analytique

En droit, il s'agit de confronter l'élève à une ou plusieurs situations pratiques qui imposent une qualification juridique permettant de déterminer une règle applicable et de proposer une solution au problème posé. Ces éléments constituent évidemment une argumentation.

En économie une logique qui permet à l'élève de mobiliser dans une argumentation

- des éléments de connaissances personnelles
- ainsi que le résultat d'un travail méthodologique portant sur des documents annexés.

Conclusion

L'enseignant a un rôle central dans la mise en œuvre des modalités pédagogiques d'apprentissage (et non pas le support pédagogique qu'il utilise).

Le seul critère de performance (merci les SDG) c'est l'efficacité - ce qui reste chez l'élève, qui lui a permis de s'élever vers le savoir et la compréhension du monde sur les plans juridique et économique.